Compte-rendu Réunion Publique Structuration de la pêche sur l'Ecopole du Val d'Allier JEUDI 5 AVRIL A 19H00 à Pérignat sur Allier

Liste des personnes présentes :

CEYRAT Pascal **COLOMBEY** Gérard **CREGU** Alexandre **DASILVA** Virgilio **DEBAINE** Yvon **DOMAS** David **FOUILLIT** Alain **HEREDIA** Romain **LACROIX** Alain **MAINGOT** Olivier MANTIN Didier **MONCHALIN** Christian **PATUREAU Patrice BOYER** René **RUIZ** Francisco **TOURRET** Franck Adrien TRINQUART Éric **VERGE NOWIK** Jean-Luc Jean-Marie LUTAU LACROIX Alain **BUCHE** Jean-Pierre

BORTOLI Luc **BRICCHI** Mathieu **SANCHEZ** Joël **SUDRE** Bruno **VUILLIER** Jonathan **GHILARDI** Stephan **TOURRET Bernard DUARTE** José **RENARD** Jacques **PAGES** Christophe **ZORU** Daniel **VIDAL** Alexandre **GAVILAN** Lionel **VUILLIER** Christian **HERNANDEZ** Manuel Jean-Claude **GIRONDE MAUQUEZ** François **CESCULTI** Alain **DASILVA** David **MONTES-GIBERT** Jacques

Personnes excusées: Bob BENQUEY, Christophe BOUSSUGE, Claire LAIGNEZ

43 personnes étaient présentes

Monsieur Jean-Pierre BUCHE, Président du SEAT et Maire de Pérignat-ès-Allier ouvre la réunion en expliquant que Claire LAIGNEZ, l'animatrice du SEAT est excusée pour des raisons personnelles.

Contexte de la Réunion

Jean-Pierre BUCHE explique que cette réunion fait suite à celle du 26 octobre dernier au cours de laquelle le projet d'aménagement de l'Ecopole du Val d'Allier porté par le SEAT avait été présenté. Il rappelle que le SEAT est un syndicat touristique composé des Communautés de Communes de Billom Communauté et de Mond'Arverne et dont l'objet principal est de valoriser les anciennes carrières de La Roche Noire et de Pérignat-ès-Allier.





Il précise que cette première réunion avait permis de repositionner le débat sur le projet à venir plus que sur des éléments appartenant au passé et qui se sont déroulés lorsque les carriers occupaient encore le site.

La nécessité de structurer la pêche sur les étangs était le cœur de la réunion et il avait expliqué que les élus souhaitaient travailler avec les pêcheurs pour définir un projet de règlementation. Ainsi un appel à volontaires avait été fait et une vingtaine de pêcheurs se sont depuis réunis 8 fois afin de proposer aux élus du SEAT un projet d'aménagement et un projet de règlementation.

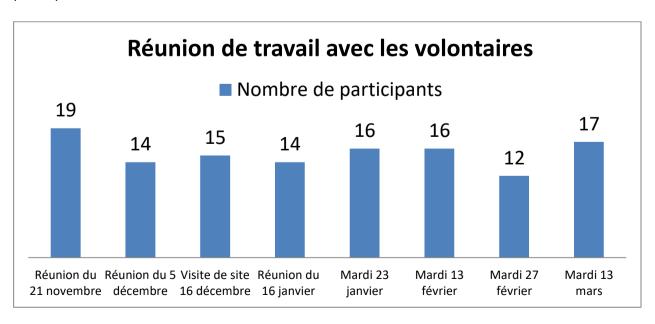
Les élus du SEAT ont ensuite validé le projet et l'objectif aujourd'hui est de présenter les grandes orientations afin que toutes personnes intéressées puissent être associées à la création de l'association qui assurera la mise en place du projet.

Il précise cependant que les pêcheurs devaient respecter l'orientation politique donnée au projet ainsi que certains principes comme :

- Le principe d'un site multifonctionnel (observation des oiseaux, balade, maraichage, écopâturage ...),
- Création d'une association privée de pêche en intégrant les collectivités territoriales, la LPO et la fédération de pêche,
- Préserver la qualité de l'eau et les aménagements environnementaux réalisés (respecter le site qui se positionne sur une entrée environnementale),
- Développer une pêche respectueuse de l'environnement avec une gestion piscicole naturelle (≠ bassin à truite)
- Favoriser les animations notamment auprès des plus jeunes

René Boyer, impliqué dans l'association Roche Noire Sauvegarde Environnement précise que le projet de l'Ecopole avant d'être un projet de loisir est un projet environnemental. Il est ainsi important que toutes les activités développées sur le site soient en adéquation avec la valorisation et la protection de la biodiversité et la qualité de l'eau.

Jean-Pierre BUCHE présente les différentes personnes qui se sont impliquées dans le projet depuis octobre, il explique qu'au cours des 8 réunions participatives, en moyenne 15 personnes ont participé.









II. Les aménagements proposés

Jean-Pierre BUCHE explique qu'initialement la zone de pêche proposée devait faire environ 7ha, les pêcheurs souhaitaient étendre cette zone en mettant en pêche le nord de l'étang de Bellerive. Ils ont expliqué aux élus du SEAT que compte-tenu du positionnement du site (proche de l'agglomération), et de la configuration du site (berges ne faisant pas le tour de l'étang), le nombre de postes risquait d'être insuffisant par rapport à la demande. Ainsi la zone de pêche demandée était d'environ 13 ha. Compte-tenu des aménagements environnementaux réalisés par la LPO sur l'étang de Bellerives et de l'incertitude sur le nombre de pêcheurs pouvant-être intéressés par les cartes de pêche sur l'Ecopole, les élus ont préféré maintenir l'étang de Bellerives comme zone de réserve. Cependant un compromis a été fait et la zone de pêche validée est d'environ 10ha.

Périmètre de pêche initial (7ha)



Périmètre de pêche proposé (13ha)



Périmètre de pêche retenu (10ha) 1558 ml de périmètre



Au cours des réunions participatives les pêcheurs ont travaillé sur un projet d'aménagement. Plusieurs pêcheurs investis dans le projet, Virgilio Dasilva, Franck Tourret, Alexandre Crégu, Adrien Trinquart et Yvon Debaine notamment expliquent, en complément de Jean-Pierre, le projet.

Les éléments présentés sont uniquement des éléments d'intention et pourront évolués en fonction des contraintes techniques et de l'évolution des besoins.

Entrée esplanade :









- Structuration des parkings et réalisation d'une aire de retournement,
- Remblais de la crevasse pour permettre la mise en pêche de la pointe,
- Après débat et échange, finalement les pêcheurs ne souhaitent pas mettre de poubelle sur le site. L'objectif est de responsabiliser les gens, les déchets doivent-être emportés et pas laissés sur site,
- Des panneaux d'accueil devraient-être positionnés à chaque entrée afin d'informer le public sur la réglementation du site et sur la règlementation de la pêche
- Quelques trouées seront faites sur la berge afin de réaliser des ballots qui seront immergés afin de faire des dispositifs de rassemblement de poissons

Entrée pompier



- Structuration du chemin en haut de talus (bien différencier le chemin grand public du chemin pêcheur)
- Création d'une mise à l'eau pour la sécurité servant également d'espace de pompage pour les pompiers
- Structuration de l'accès et du parking pompier avec signalétique adaptée
- Création d'un parking handicapé et mise en place d'une signalétique adaptée
 - Création d'un ponton handicapé
 - Panneau d'accueil

Derrière Intermarché



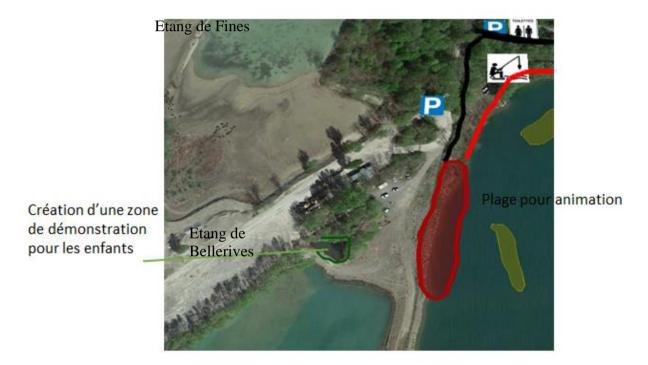






- Les pêcheurs ne souhaitent pas forcément la mise en place de toilettes mais ils pourront être prévus dans le cadre de l'aménagement général du site
- Fermeture des petits cheminements dernière l'Intermarché pour mieux canaliser le public sur des entrées structurantes (important pour les contrôles et la gestion des flux)
- Structuration de cheminement grand public
- Utilisation du parking derrière Intermarché et structuration d'une entrée intermédiaire (panneau d'accueil)
- Création d'une zone de parking à l'intersection des routes. L'objectif est de proposer différentes petites zones de stationnement afin d'éviter la concentration de véhicules et de faciliter l'accès du site qui se compose de différentes entrées
- Aménagement d'un poste de pêche, aujourd'hui un espace en surplomb existe, il s'agit de l'aménager (barrière) afin de créer un poste adapté
- Création d'un chemin pêcheur en limite de berge
- Création de trouée le long de la berge pour créer de nouveaux postes et utilisation du bois pour fabriquer des ballots qui seront immergés

Entrée des fines



- Création d'une zone de démonstration pour les enfants (bassin clos permettant d'extraire rapidement des poissons pour les montrer), nécessité de retravailler les berges en pente douce
- Création d'une plage d'animation et de hauts fonds en poussant la matière qui constitue actuellement une bute entre l'entrée du site (barrière) et le niveau de l'eau. L'objectif est de créer différents milieux de pêche, en créant des hauts fonds afin de favoriser notamment une pêche à la friture. L'objectif est également de proposer un endroit sécurisé pour les animations.
- Une connexion entre l'étang de Bellerives et les fines a été évoqué afin de faire des fines un espace de frayère. Cependant la distance et la différence de dénivelé (l'étang des fines étant plus haut que Bellerives), cette possibilité n'a pas été approfondie.





🗠 région



 Dans le cas où les parkings prévus en périphérie du site ne seraient pas suffisants, il serait envisageable de déplacer l'entrée des fines à l'intérieur du site afin de créer un espace de parking de taille importante juste après l'entrée actuelle.

Plusieurs échanges ont lieu avec la salle.

La création de haut-fonds est appréciée afin de diversifier le milieu et de pouvoir pratiquer différentes techniques de pêche. Certains redoutaient que les étangs se spécialisent pour les carpistes.

III. Les grandes lignes de la règlementation

Plusieurs pêcheurs impliqués dans le projet de règlementation prennent la parole afin de présenter les grandes lignes du projet :

- Interdiction de canotage
- Float-tube autorisé (back lead obligatoire pour les carpistes)
- Trois cannes maximum situées à portée de main (enfant de de 10 ans 1 ligne).
- Amorçage raisonné
- Pêche au vif avec hameçon simple
- Pêche de nuit : obligation de réservation, uniquement aux postes matérialisés, interdiction de camping ailleurs



- Système de quotas.

Il est précisé qu'une étude piscicole sera réalisée à l'autonome. Dans l'attente il était prévu de faire une pêche no kill mais afin de satisfaire tous les types de pêche, un système de prélèvement est prévu. Afin de faciliter les contrôles, un système avec bague est proposé :

Type de carte	Brochet	Sandres	Autres poissons	Amours blancs,
				Carpes, Black
				Bass
Annuelles	2	3	Pas réglementé	0
Journalières *	0	0	Pas réglementé	0









* les pêcheurs titulaires d'une carte journalière ne peuvent pas prélever de poisson et pêchent obligatoirement en no-kill.

Des remarques sont faites sur les quotas que certains trouvent trop restrictifs. Luc Bortoli de la fédération de pêche 63, explique que si la pression sur la ressource est trop importante alors elle n'aura pas le temps de se renouveler et dans quelques années il n'y aura pas plus poissons. Si nous ne respectons pas le renouvellement naturel, il faudra empoissonner régulièrement et ce n'est pas l'objectif initial du site qui se positionne sur la promotion d'une pêche respectueuse de l'environnement.

David Domas, pêcheur impliqué dans le projet, explique qu'il faut considérer aujourd'hui la pêche comme un loisir et non pas comme un moyen de se nourrir. Il est proposé de laisser la possibilité aux pêcheurs de prélever quelques poissons afin de les gouter de temps en temps mais la pêche sur l'Ecopole est avant tout une pêche de loisir.

Franck Tourret souligne que c'est assez exceptionnel qu'un étang privé puisse être accompagné techniquement par la fédération de pêche et puisse bénéficier d'une étude piscicole.

- Règlementation des prises :

Type de poissons	Période de no kill obligatoire	Taille et poids minimum et maximum pour le prélèvement		
Brochets	29/01 au 01/05	Mini 60 cm et 80 cm max (inclus)		
Sandres	Du 12/03 au 08/06	Mini 50 cm et maxi 70 cm (inclus)		
Autres poissons	Pas de période de no-kill	Pas de taille ou poids particulier		
Amours blancs, Carpes, Black Bass	DOIVENT SYSTEMATIQUEMENT ETRE REMIS A L'EAU			
Perches arc-en-ciel, poissons chats, silures	PRELEVEMENT SYSTEMATIQUE			

Des remarques sont faites sur la taille des prises, Luc Bortoli explique que si les plus gros reproducteurs sont prélevés alors cela risque de mettre en péril le renouvellement de l'espèce.

Une discussion a lieu sur les silures, certains trouvent que cette espèce est bonne à manger. Etant donné que cette espèce doit systématiquement être prélevée, il est alors autorisé de la manger.

Pour toutes les espèces jugées invasives (Perches arc-en-ciel, poissons chats, silures) il est strictement interdit de les remettre à l'eau. Luc Bortoli précise qu'il est strictement interdit d'extraire du poisson d'étangs privés pour les réintroduire sur des espaces publics. Il n'est donc pas envisageable de prélever des silures dans l'Ecopole pour les relâcher dans l'Allier. La question de l'évacuation des carcasses est posée, chaque pêcheur doit ramener le poisson pour le mettre à la poubelle et na pas le laisser en bord de berge.

Il est proposé d'organiser des journées thématiques (poisson chats ou autre) afin d'extraire le plus possible d'espèces nuisibles. Ces journées seront organisées par le futur bureau.

- Il est précisé que les BBQ sur pied sont autorisés uniquement sur la zone de pêche et qu'il est nécessaire d'être titulaire d'une carte de pêche (journalière ou annuelle) afin de pouvoir faire des BBQ. Les BBQ au sol sont interdits sur l'ensemble du site.
- Le prix des cartes de pêche est présenté. Franck Tourret explique que les cartes annuelles sont des cartes calendaires, qu'il est possible de cumuler les options mais que le prix des







options se rajoute au tarif de la carte classique et que la personne doit forcément être titulaire d'une carte de pêche pour accéder à une option.

Type de carte	Carte classique		Option de nuit carpiste*		Option Float-tube* >10 ans		
	Tarif normal	Tarif Fédé	Tarif normal	Tarif fédé	Nbre max	Tarif normal	Tarif fédé
Annuelles > 18 ans	80€	60€	100€	80€		40€	30€
Annuelles jeunes de	30€	20€	80€	60€	30	20€	10€
10 à 18 ans							
Annuelle jeunes – de	0€	0€	0€		Pas		
10 ans						poss	ible
Journalières	8€	6€	Tarif invité de 13h à 13h 15€ par invité, forcément		5€	5€	
Journalieres			accompagné d'un titulaire d'une carte annuelle				

Certains posent la question de la mise en place d'un tarif préférentiel pour les habitants de Pérignat et de la Roche Noire. Jean-Pierre Buche explique que ce ne sont pas les communes mais bien les deux Communautés de Communes de Billom Co et de Mond'Arverne qui financent le projet. Dans cette logique il faudrait ainsi mettre en place un tarif préférentiel pour tous les habitants de ces deux territoires, ce qui n'aurait plus de sens.

- Un système de garderie a été travaillé afin de garantir le respect de la règlementation. Afin d'avoir un système de garderie efficace, plusieurs acteurs sont mobilisés :
- Les gardes particuliers assermentés. L'objectif serait de travailler avec une équipe de 3 gardes afin qu'ils puissent faire des tours ensemble notamment en soirée et la nuit. L'Ecopole est actuellement fréquenté par une population assez compliquée à gérer et il est important de ne pas envoyer un garde seul pour des raisons de sécurité. D'autre part le fait de travailler avec plusieurs personnes permettrait de faire des roulements notamment pendant les weekends et les vacances scolaires.
- La fédération de pêche étant partie prenante de l'association et en contrepartie des tarifs préférentiels pour les adhérents de la fédération proposés par l'association, les agents de développement de la fédération (gardes assermentés) pourront-être mobilisés notamment au début du projet afin d'aider à la mise en place de la règlementation
- Une collaboration étroite est à développer avec les gendarmes. Le site fait régulièrement l'objet de braquage de voitures et de vandalisme. En cas de conflit violent, il est important de pouvoir compter sur leur venue et de pouvoir travailler avec eux sur des questions de braconnage.

D'autres acteurs sont également impliqués dans le gardiennage du site mais plus dans un objectif de pédagogie et de diffusion de l'information :

- les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association,
- les partenaires intervenants sur le site pour son entretien ou sa réhabilitation écologique.

Il est précisé que le système de garderie sera mis en place sur l'ensemble du site afin de veiller à ce que la zone de réserve soit bien respectée. Les gardes assermentés auront ainsi comme mission de faire respecter la règlementation sur l'ensemble du site (interdiction de camping, de faire des BBQ, de baignade).





IV. La création de l'association

Toutes les personnes intéressées par le projet présenté peuvent faire partie de l'association qui sera créée. L'association aura pour objet de mettre en place le projet de pêche sur l'Ecopole et d'en assurer le bon fonctionnement.

Jean-Pierre BUCHE explique que ce projet étant en lien avec le développement du territoire et avec les enjeux environnementaux du site, il est proposé que les mairies de Pérignat et de la Roche Noire, la LPO et la fédération de Pêche soient représentées.

Ainsi cette association pourrait-être constituée de plusieurs collèges : le collège des collectivités territoriales (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés par les mairies de la Roche Noire et de Pérignat), le collège des partenaires composé de la LPO et de la fédération de pêche (les représentants sont désignés par ces deux structures) et le collège des pêcheurs qui sont élus parmi l'ensemble des personnes ayant adhéré à l'association.

Il est précisé que pour adhérer à l'association, une cotisation de 10€ sera demandée. Cette participation est nécessaire afin de constituer un fonds de trésorerie de l'association (nécessité de pouvoir déposer de l'argent pour ouvrir un compte en banque, nécessité d'éditer les cartes de pêche avant de les vendre, nécessité d'équiper les gardes pêches et de les indemniser dès le début de l'activité). Il est par ailleurs précisé que cette cotisation sera déduite du prix de la carte de pêche annuelle lorsque la personne prendra sa carte. La cotisation est annuelle (cotisation calendaire tout comme la carte de pêche).

Il est proposé que le collège des pêcheurs soit constitué d'une quinzaine de personnes, il est important que ce collège puisse représenter l'ensemble des différentes techniques de pêche. Cependant il ne faut pas qu'il y ait trop de personnes afin que la prise de décision soit efficace. En plus du conseil d'administration, des bénévoles pourront s'impliquer dans l'association sans forcément être administrateur de manière ponctuelle (organisation de journée, animation avec les enfants, chantiers participatifs, réunions d'échanges...).

2 1 1
1
-
_
2
1
1
14

Il est proposé de créer un bureau composé de 7 personnes :

18

1 Président

Total

- 2 Vice-Présidents
- 1 Trésorier









- 1 Secrétaire
- 2 référents thématiques

Parmi ces 7 personnes, 1 personne devra être issu du collège des collectivités territoriales et 1 personne du collège des partenaires.

Afin de créer l'association, il est proposé de se réunir le <u>MARDI 10 AVRIL à 18h30 salle Onslow en</u> <u>Mairie de Pérignat</u>. Cette assemblée constitutive permettra de valider les statuts, d'élire les membres du conseil d'Administration et les membres du bureau.

Il est précisé que pour pouvoir participer au vote des membres du CA et du bureau, chaque personne doit-être adhérente de l'association et ainsi cotiser 10€ pour inscription (qui seront déduits lors de l'achat de la carte de pêche annuelle).

PROCHAINE REUNION:

MARDI 10 AVRIL à 18h30 salle Onslow en Mairie de Pérignat MERCI D'APPORTER 10 € EN LIQUIDE



